

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2008
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue au gymnase de l'école Notre-Dame sise au 830, boulevard Saint-Joseph, à Roberval, ce 11^e jour de mars 2008, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Dorys Boily, Jeanine Caouette, Annie Côté, Julie-Anne Decorby, Carmelle Guérin, Martine Langlais, Lina Lapointe, Marie-Eve Paré, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin, Nancy St-Gelais, MM. Jean-François Bélanger, Gaétan Dufour, Claude Larouche, Alain Leclerc, Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin et Rémi Rousseau, tous commissaires, M^{mes} Julie Dufour et Nathalie Ouellet, commissaires-parents, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général, et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

Absentes : M^{mes} Jenny Boutin et Carole Dufour.

1. **Prière**

On débute la séance par une prière de M. Rémi Rousseau.

2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CC-4427-03-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-4428-03-08

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

ouvert : QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants et en laissant le varia

➤

ADOPTÉ

CC-4429-03-08

4. **Approbation du procès-verbal du 26 février 2008**

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :
QUE le procès-verbal du 26 février 2008 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

5. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

Il n'y a pas de questions.

7. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

8. **Ressources éducatives jeunes**

Aucun sujet n'a été traité.

Les sujets 13.1, 13.2, 13.3 et 13.4 seront traités au début de la rencontre.

13. **Direction générale et Secrétariat général**

13.1 **Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 – Consultations publiques (Article 212) et Consultations internes (Article 211)**

Consultations publiques (Article 212)

ATTENDU la résolution CC-4385-01-08 du 15 janvier 2008, acceptant le projet des modifications suivantes :

École Notre-Dame-de-Lourdes :

Une partie du 1^{er} cycle du primaire sera dispensée, la 2^e année.

École Sainte-Hedwidge :

Modification d'un cycle d'enseignement : Le 3^e cycle du primaire ne sera pas dispensé.

Cessation des services d'éducation préscolaire.

QUE le projet de modifications soit accepté pour consultations publiques tel que prévu au calendrier.

QUE ledit projet soit transmis au Comité de parents.

ATTENDU la tenue de quatre assemblées de consultation publique ;

- 2008 ;
1. Dépôt du projet de modifications ci-haut mentionnées les 16 et 17 janvier
 2. Auditions les 27 et 28 février 2008.

27 février 2008 :

Dépôt de documents ;
Auditions à l'assemblée publique ;

Documents reçus : - Deux (2) parents de Sainte-Hedwidge ;
- Conseil d'établissement – École Sainte-Hedwidge ;
- Le Comité de parents ;
- L'équipe-école de l'école Sainte-Hedwidge.

28 février 2008 :

Dépôt de documents ;
Auditions à l'assemblée publique ;

Documents reçus : - Résolution du Conseil d'établissement École Notre-Dame-de-Lourdes qui approuve la modification proposée ;
- Comité de parents : approuve la modification.

Tous les commentaires écrits sont déposés sur le site Web de la commission scolaire ;

Tous les commentaires écrits ont été présentés aux membres du Conseil des commissaires et au personnel concerné pour analyse.

ATTENDU la résolution de la Municipalité de Sainte-Hedwidge appuyant le projet proposé par le Conseil d'établissement de l'école Sainte-Hedwidge (transmission de ladite résolution directement au Conseil d'établissement) ;

ATTENDU qu'aucune autre municipalité n'a émis de commentaires sur les modifications ci-haut mentionnées ;

ATTENDU que le projet des modifications ci-haut mentionnées a été effectué selon des clientèles prévisionnelles ;

ATTENDU que la fin de la période d'admission et d'inscription est terminée et que les nouvelles clientèles sont les suivantes :

Sainte-Hedwidge :

	<u>Prévisionnelle</u>	<u>Inscription</u>
Maternelle :	4	4
5 / 6 ^e année :	11	13,4 (pondéré)

ATTENDU les recommandations émises par le directeur général;

En conséquence,

CC-4430-03-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte, pour l'école Notre-Dame-de-Lourdes, la modification d'un cycle d'enseignement : une partie du 1^{er} cycle du primaire sera dispensée, la 2^e année, pour l'année scolaire 2008-2009.

QUE cette modification soit intégrée au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et à l'acte d'établissement 2008-2009 de l'école Notre-Dame-de-Lourdes.

A D O P T É

CC-4431-03-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte que le 3^e cycle du primaire soit dispensé à l'école Sainte-Hedwidge pour l'année scolaire 2008-2009.

QUE cette modification soit intégrée au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et à l'acte d'établissement 2008-2009 de l'école Sainte-Hedwidge.

A D O P T É

CC-4432-03-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte, pour l'école Sainte-Hedwidge, la cessation des services d'éducation préscolaire.

QUE cette modification soit intégrée au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et à l'acte d'établissement 2008-2009 de l'école Sainte-Hedwidge.

A D O P T É

M. Rémi Rousseau invite les personnes présentes à prendre la parole.

M. Serge Bergeron indique qu'un document d'analyse sera remis à tous les participants de l'audition publique et à la Municipalité de Sainte-Hedwidge.

M. Bergeron donne des commentaires généraux sur les décisions qui concernent l'école Sainte-Hedwidge.

M. Stéphane Lemire, président du Conseil d'établissement de l'école Sainte-Hedwidge émet des commentaires concernant les décisions du Conseil des commissaires. M. Lemire indique que les membres du Conseil d'établissement vont continuer à travailler sur leur projet.

M^{me} Sophie Niquet demande des informations sur le transport scolaire et le dîner? M. Serge Bergeron indique que suite aux décisions, un travail de planification sera débuté. Toutes les informations seront disponibles le plus rapidement possible.

M^{me} Suzette Rodrigue, conseillère à la Municipalité de Sainte-Hedwidge, demande si la Maternelle sera offerte à Sainte-Hedwidge s'il y avait quatre élèves supplémentaires?

M. Bergeron indique que ces élèves seront relocalisés à Roberval pour l'année scolaire 2008-2009. M. Bergeron indique également que le plan triennal est révisé à chaque année.

Suspension de la réunion

CC-4433-03-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la rencontre soit suspendue pour quelques minutes. Il est 20 h 5.

A D O P T É

Reprise de la réunion

CC-4434-03-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la rencontre soit reprise à 20 h 10.

A D O P T É

Consultations internes (Article 211)

ATTENDU la résolution CC-4386-01-08 du 15 janvier 2008 acceptant le projet des modifications 2008-2009 :

ATTENDU la consultation transmise le 17 janvier 2008 aux municipalités du Comté et aux municipalités locales, selon le 1^{er} alinéa de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, en ce qui concerne le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 ;

ATTENDU qu'aucune municipalité n'a émis de commentaires sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 ;

ATTENDU la consultation transmise le 17 janvier 2008 au Comité de parents, selon le 2^e alinéa de l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique, sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement 2008-2009 ;

ATTENDU que le Comité de parents approuve l'ensemble des actes d'établissement proposés par la commission scolaire, sauf l'acte d'établissement de l'école Sainte-Hedwige (consultation publique) ;

ATTENDU la consultation transmise le 17 janvier 2008 aux Conseils d'établissement des écoles et des centres, selon l'article 79 pour les écoles et 110.1, 1^{er} alinéa pour les centres, sur les actes d'établissement 2008-2009 ;

ATTENDU les réponses reçues des Conseils d'établissement :

École	Changement	Réponse
Benoît-Duhamel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	Accepte
Boisjoli/Des Deux-Lacs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	Accepte
Bon-Pasteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	Accepte
Carrefour étudiant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	Accepte
Cité étudiante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère 	Accepte
Hébert	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 5 ans 	Accepte
Hélène-Laliberté/Secondaire des Chutes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère 	Accepte
Jean XXIII/Saint-Lucien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	Accepte
Jeanne-Mance/Pie XII	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	
Jolivent/L'Arbrisseau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	Accepte
La Source/Les Prés Verts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	Accepte
Maria-Goretti	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	Accepte
Monseigneur Bluteau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	Accepte
Notre-Dame	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	Accepte
Notre-Dame-de-Lourdes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	Accepte
Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Retrait de l'école Saint-Michel – immeuble et de la mention de l'utilisation du gymnase ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans ▪ Ajout : quelques locaux sont utilisés à 	Accepte

École	Changement	Réponse
	l'occasion pour l'enseignement des adultes	
Polyvalente de Normandin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout : les locaux utilisés par la commission scolaire pour le centre de jour en toxicomanie 	Accepte
Polyvalente des Quatre-Vents	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère 	Accepte
Polyvalente Jean-Dolbeau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère 	Accepte
Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans ▪ Modifier : des locaux dont l'utilisation est à déterminer 	Accepte
Sainte-Hedwidge	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère 	Refus global
Sainte-Lucie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	Accepte
Sainte-Marie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans 	Accepte
C.F.P. Dolbeau-Mistassini	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code du centre du Ministère 	Voir détails
C.F.P. de Roberval-Saint-Félicien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code du centre du Ministère 	Accepte Voir détails
C.É.A. Henri-Bourassa/Le Parcours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code du centre du Ministère ▪ Ajout d'un immeuble : Saint-Louis-de-Gonzague ▪ Ajout d'un immeuble : Conseil des Atikamekw d'Obedjiwan 	Accepte Voir détails
C.É.A. L'Envol/Le Retour	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code du centre du Ministère ▪ Modifier l'ordre d'enseignement : Formation générale des adultes et éducation populaire ▪ Ajout d'un immeuble : Conseil des Atikamekw de Wemotaci 	Accepte Voir détails

Détails :A) Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini :

À la demande de la direction du centre, les changements suivants seront ajoutés :

Retraits :

721065 Cité étudiante
721066 Polyvalente des Quatre-Vents
722087 Centre Le Maillon
801048 Polyvalente La Porte du Nord
722061 Pavillon Camille-Lavoie

Ces locaux ne sont plus utilisés par le Centre.

Ajouts :

721009 Pavillon en transformation des bois
721010 Pavillon en aménagement de la forêt : Atelier
721011 Pavillon en aménagement de la forêt : Entrepôt
721012 Pavillon en aménagement de la forêt : Salle de cours

Ces locaux (roulottes fixes et mobiles) sont maintenant reconnues par le MELS.

Locaux :

Retrait du 4^e paragraphe, locaux non utilisés
Remplacer au 5^e paragraphe le terme « loués » pour utilisés (loués ou prêtés).

B) Centre de formation professionnelle de Roberval-Saint-Félicien :

Modifications :

Locaux 3^e et 4^e paragraphes :

3^e Quelques locaux des immeubles Polyvalente des Quatre-Vents, Jolivent, Monseigneur Bluteau et du CÉA Le Retour sont mis à la disposition du centre

Le paragraphe concerne les immeubles de la commission scolaire.

4^e Des locaux utilisés dans différents immeubles selon les besoins spécifiques de certains cours sont mis à la disposition du centre

Les locaux utilisés en location ou en prêt.

C) Centre d'éducation des adultes Henri-Bourassa /Le Parcours :

Ajout :

Code 721801 Conseil des Atikamekw d'Objedjiwan:

4^e paragraphe : Des locaux utilisés dans différents immeubles selon les besoins spécifiques de certains cours sont mis à la disposition du centre.

D) Centre d'éducation des adultes L'Envol/Le Retour :

Ajout :

Code 721802 Conseil des Atikamekw de Wemotaci:

4^e paragraphe : Des locaux utilisés dans différents immeubles selon les besoins spécifiques de certains cours sont mis à la disposition du centre.

CC-4435-03-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte les modifications ci-haut mentionnées et que celles-ci soient intégrées aux actes d'établissement 2008-2009.

Note :

Sainte-Hedwidge : l'ajout du code de l'école du Ministère est obligatoire sur l'acte d'établissement ; cette modification est d'ordre technique et ne concerne pas le fonctionnement de l'école (demande d'avoir deux résolutions).

A D O P T É

13.2 **Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011**

ATTENDU la résolution CC-4387-01-08 du 15 janvier 2008 acceptant un projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 ;

ATTENDU les consultations transmises au Comité de parents, aux municipalités et autres instances concernées selon les Articles 212 – Consultations publiques et 211 – Consultations internes de la Loi sur l'instruction publique, en ce qui concerne le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 ;

ATTENDU les consultations transmises aux Conseils d'établissement des écoles et des centres en ce qui concerne les projets d'actes d'établissement 2008-2009 ;

ATTENDU les commentaires reçus lors des consultations publiques (Article 212) et les décisions prises par les résolutions :

CC-4430-03-08 : École Notre-Dame-de-Lourdes

Décision : Modification d'un cycle d'enseignement : une partie du 1^{er} cycle du primaire sera dispensée, la 2^e année .

CC-4431-03-08 : École Sainte-Hedwidge

Décision : Modification d'un cycle d'enseignement : le 3^e cycle du primaire sera dispensé .

CC-4432-03-08 : École Sainte-Hedwidge

Décision : Cessation des services d'éducation préscolaire.

CC-4436-03-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 soit accepté en y intégrant les résolutions ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ

13.3 Liste des écoles et des centres 2008-2009 et actes d'établissement 2008-2009

ATTENDU l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 par la résolution CC-4436-03-08;

ATTENDU le 2^e alinéa de l'Article 211 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule:

Elle détermine ensuite compte tenu de ce plan, la liste des écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

ATTENDU la résolution CC-4435-03-08 qui acceptait les modifications mentionnées au projet des actes d'établissement 2008-2009 ;

En conséquence,

CC-4437-03-08

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la liste des écoles et des centres 2008-2009 et leur délivre un acte d'établissement 2008-2009.

ÉCOLES PRIMAIRES	
Benoît-Duhamel	947, boulevard Marcotte, Roberval G8H 2A7
Boisjoli/des Deux-Lacs	247, rue Principale, Lac-Bouchette G0W 1V0
Bon-Pasteur	451, rue de l'Église, Sainte-Jeanne-d'Arc G0W 1E0
Carrefour étudiant	3079, rue De Saint-Méthode, Saint-Félicien G8K 3C2
Hébert	1298, rue L.-W. Leclerc, Saint-Félicien G8K 2N4
Jean XXIII/Saint-Lucien	47, avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme G0W 1P0
Jeanne-Mance/Pie XII	623, rue Principale, Saint-Prime G8J 1T3
Jolivent/L'Arbrisseau	1536, rue Principale, Chambord G0W 1G0
La Source/Les Prés Verts	712, rue Principale, Saint-Augustin G0W 1K0
Maria-Goretti	4971, rue des Saules, La Doré G8J 1G8
Mgr Bluteau	1275, 3 ^e Rue, Saint-Félicien G8K 2B5
Notre-Dame	830, boulevard Saint-Joseph, Roberval G8H 2L5
Notre-Dame-de-Lourdes	604, rue de la Fabrique, Girardville G0W 1R0
Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague	68, rue Savard, Dolbeau-Mistassini G8L 4L3
Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse	242, 3 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 2V4
Sainte-Hedwidge	967, rue Principale, Sainte-Hedwidge G0W 2R0
Sainte-Lucie	327, rue de l'Église, Albanel G8M 3E9
Sainte-Marie	1017, rue du Centre-Sportif, Normandin G8M 4L7
ÉCOLE PRIMAIRE/SECONDAIRE	
Hélène-Laliberté/Secondaire Des Chutes	1, rue de l'Église, Dolbeau-Mistassini G8L 4V4
ÉCOLES SECONDAIRES	
Cité étudiante	171, boulevard de La Jeunesse, Roberval G8H 2N9

Polyvalente de Normandin	1285, avenue du Rocher, Normandin G8M 3X4
Polyvalente des Quatre-Vents	1099, boulevard Hamel, Saint-Félicien G8K 2R4
Polyvalente Jean-Dolbeau	300, avenue Jean-Dolbeau, Dolbeau-Mistassini G8L 2T7
CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES	
C.É.A. Henri-Bourassa/Le Parcours	1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini G8L 2A6
C.É.A. L'Envol/Le Retour	654, boulevard Saint-Joseph, Roberval G8H 2L2
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	
C.F.P. Dolbeau-Mistassini	400, 2 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 3C6
C.F.P. de Roberval—Saint-Félicien	181, boulevard de La Jeunesse, Roberval G8H 2N9

A D O P T É

13.4 **Projet de fibres optiques**

Le projet de fibres optiques a été réalisé avec d'autres corporations ou entreprises dans le cadre financier de Villages branchés du Québec :

- Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ;
- M.R.C. du Domaine-du-Roy ;
- M.R.C. de Maria-Chapdelaine ;
- Juvénat Saint-Jean ;
- Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean ;
- Vidéotron Ltée ;
- Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) ;
- Groupe D-Tech inc. (entreprise retenue suite à un appel d'offres public).

Le Comité de gestion du projet de fibres optiques (MM. Gaétan Gosselin et Mario Lavoie de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, M. Christian Bouchard, directeur général de la M.R.C. de Maria-Chapdelaine et M. Denis Taillon, directeur général de la M.R.C. du Domaine-du-Roy) ont accepté, en date du 3 novembre 2006, la réception définitive des travaux de construction prévus au cahier des charges et aux addenda.

Chaque corporation ou entreprise du projet sont propriétaires de leurs fibres optiques. Groupe D-Tech inc. est propriétaire de la gaine/câble/boîtiers de fusion et autres accessoires.

Travaux administratifs à réaliser :

- Le Comité de gestion du projet travaille sur le contrat d'entretien 20 ans.

Celui-ci est presque terminé et certains travaux sont à compléter :

- Écriture finale du contrat ;
- Examen de l'aviseur légal (avocat / GRICS) ;
- Examen de l'aviseur technique (ingénieur / GRICS) ;
- Correction /ajustement final ;
- Présentation à Groupe D-Tech inc. et possiblement négociation de certaines

clauses.

* Groupe D-Tech inc. a l'obligation, à ses frais, selon le cahier des charges, d'enregistrer (acte de reconnaissance de droit de propriété).

* Groupe D-Tech inc. doit également fournir, selon le cahier des charges du projet, les documents suivants :

- La description et répartition des fibres par tronçon ;
- Les plans tels que construits et carte géographique ;
- La description des points de raccordement ;
- Toutes les spécifications techniques ;
- Un guide opérationnel.

Retenue à payer :

Le cahier des charges du projet prévoyait une retenue sur contrat de 10% sur les travaux réalisés.

L'appel d'offres du projet a été effectué en décembre 2004. La TPS a été modifiée lors de l'exécution des travaux (de 7% à 6%) et a été modifiée à nouveau (de 6% à 5%). Une validation juridique est à faire concernant le taux de TPS à appliquer sur la retenue sur contrat (factures à 100% moins la retenue à payer).

Selon les exigences de Villages branchés du Québec, c'est la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets qui est le maître d'œuvre du projet. Chaque participant au projet était donc facturé selon l'avancement de leurs travaux respectifs.

Le total du montant de retenue à payer à Groupe D-Tech inc. est de 223 199,05 \$ plus les taxes applicables.

En attente :

- Rédaction finale du contrat d'entretien 20 ans ;
- Résolution de la commission scolaire acceptant ledit contrat ;
- Enregistrement du réseau ;
- Résolution des participants ;
- Résolution de la commission scolaire adoptant l'acte de reconnaissance de droit de propriété ;
- Paiement, total ou partiel, de la retenue à payer, selon l'avancement des travaux administratifs ;
- Résolution des M.R.C. acceptant le paiement de la retenue ;
- Résolution de la commission scolaire acceptant de libérer (total ou partiel) la retenue à payer.

M. Rémi Rousseau indique que le point 9.1 sera traité.

9. **Ressources éducatives adultes et de la F.P.**

9.1 **Achat d'une tête multifonctionnelle PONSSE**

ATTENDU, que la tête multifonctionnelle actuelle, datant de juillet 2000, nécessite des réparations très coûteuses pour l'opération en forêt, mais pourrait être utilisée et modifiée pour les cours en atelier : mécanique d'engin de chantier, abattage et façonnage ;

ATTENDU la nécessité d'avoir un équipement à la fine pointe de la technologie pour les cours offerts par le Centre et le choix d'un équipement PONSSE (Formation des clients) ;

ATTENDU l'acceptation du plan d'immobilisations 2007-2008 et 2008-2009 par le Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini ;

ATTENDU qu'il n'existe qu'un seul distributeur au Québec pour les équipements PONSSE ;

ATTENDU que la politique Acquisition de biens et de services permet un appel de proposition à un fournisseur (6.2.2) ;

En conséquence,

CC-4438-03-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'achat d'une tête multifonctionnelle PONSSE H73e et système de mesure Opti 4G chez Hydromec de Dolbeau-Mistassini pour un montant de 153 500,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'achat de la tête multifonctionnelle PONSSE pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

9.2 **Félicitations – Olympiades régionales de la formation professionnelle 2008**

CC-4439-03-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement:

QU'une motion de félicitations soit transmise à tous les élèves de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets qui ont participé et reçu des honneurs lors des Olympiades régionales de la formation professionnelle 2008 qui se sont déroulées du 26 au 28 février 2008. Les différents médaillés ont été couronnés à la cérémonie de remise des médailles qui a eu lieu le 28 février 2008, à l'Auditorium d'Alma.

Métier	Nom	Médaille
Couture dames	Mélissa Bellemare	Argent
Mécanique automobile	Rémi Langlais Dave Côté-Lapierre	Argent Bronze
Soudage	Dane Blackburn	Argent
Vente-conseil	Pascal Guay Marie-Hélène Fontaine Guillaume Doré	Or Argent Bronze

A D O P T É

10. **Ressources humaines**

Aucun sujet n'a été traité.

11. **Ressources financières**

Aucun sujet n'a été traité.

12. **Ressources matérielles**

Aucun sujet n'a été traité.

14. **Rapport d'activités du président**

Le rapport comportant les activités du président, pour le mois de février, est déposé pour information.

15. **Rapport des commissaires-parents**

Il n'y a rien à signaler.

18. **Période de questions accordée aux commissaires**

M. Gaétan Dufour souligne la lettre ouverte, dans un journal local, d'un parent d'un élève de l'école Secondaire Des Chutes qui félicite le travail des enseignants.

19. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 25 mars 2008, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Roberval.

20. **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉ

CC-4440-03-08

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)